

SCEA DES SABLES

2 LES SABLES

44 140 LA PLANCHE

02 28 78 22 37

CONTACT@SCEASABLES.FR

Projet de construction de serres maraîchères

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE

LA MAUNE – LA PLANCHE (44127)

REFERENCE : **12367**

DATE : **Avril 2025**



12 Boulevard de la Vie
Belleville-sur-Vie
85170 – Bellevigny
Tel : 02 51 24 40 25 – Fax : 02 51 24 40 29
Email : etudeeau@sicaa.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Numéro d'affaire	XXXXXX
Projet	Projet de construction de serres maraîchères
Document	La Maune – La Planche (44127)
Etabli par	Elisa DREAN – Chargée d'études réglementaires et environnementales
Vérifié par	Boris Furby – Chef de projets en environnement

Versions	Dates
1	09/04/2025

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	2
SOMMAIRE.....	3
FIGURES.....	3
TABLEAUX	3
CONTEXTE	4
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE	5
1. FLORES – HABITATS	5
2. FAUNE	6
3. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES	6
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	8
1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION.....	8
2. CONTINUITE ECOLOGIQUE	12
3. ZONES HUMIDES	13
RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	14
1. FLORE-HABITAT	14
2. FAUNE	19
3. ENJEUX	21
CONCLUSION	23

FIGURES

FIG. 1.	LOCALISATION DU PROJET	4
FIG. 2.	SITUATION CADASTRALE DU PROJET	5
FIG. 3.	SECTEUR NATURA 2000	8
FIG. 4.	SECTEURS DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES.....	10
FIG. 5.	TRAME VERTE ET BLEUE	12
FIG. 6.	INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES	13
FIG. 7.	HABITATS DU SITE D'ETUDE.	15
FIG. 8.	INVENTAIRE FAUNISTIQUE	19
FIG. 9.	POINT D'ECOUTE DE L'AVIFAUNE.....	20
FIG. 10.	ENJEUX DE CONSERVATION	22

TABLEAUX

TABLEAU 1.	VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS	7
TABLEAU 2.	VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES.....	7
TABLEAU 3.	DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000	9
TABLEAU 4.	ZNIEFF PRESENTES A PROXIMITE DU PROJET	11
TABLEAU 5.	HABITATS PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE.....	16
TABLEAU 6.	MAMMIFERES CONTACTES SUR LE SITE D'ETUDE	20
TABLEAU 7.	AVIFAUNE CONTACTEE DANS LA ZONE D'ETUDE	21
TABLEAU 8.	PAPILLONS DE JOUR CONTACTES SUR LE SITE D'ETUDE	21

La SCEA Des Sables envisage la construction de serres maraîchères et d'un bassin de rétention des eaux pluviales, à la Moune, dans la commune de La Planche (44140). Le site d'étude s'étend sur environ 6,7 ha sur la parcelle 41 de la section ZV et la parcelle 31 de la section ZT de la commune de La Planche (Fig. 1 et 2).

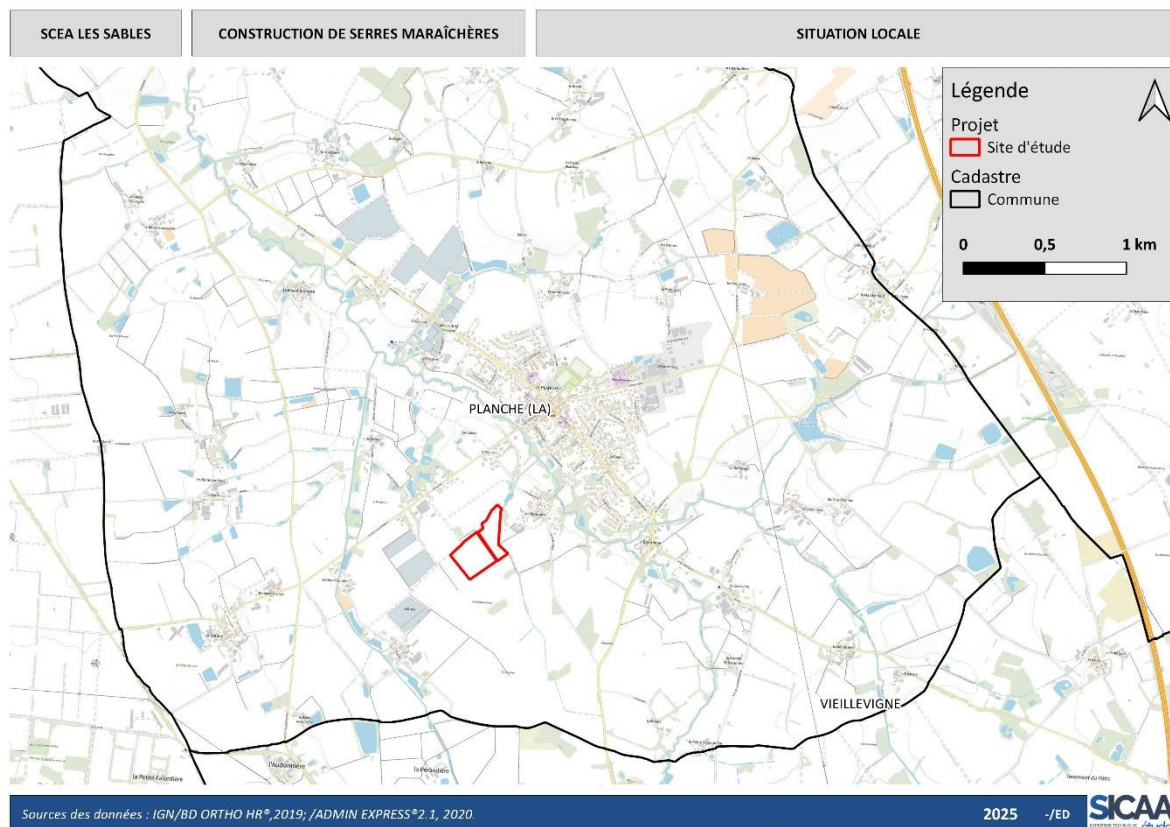


Fig. 1. Localisation du projet

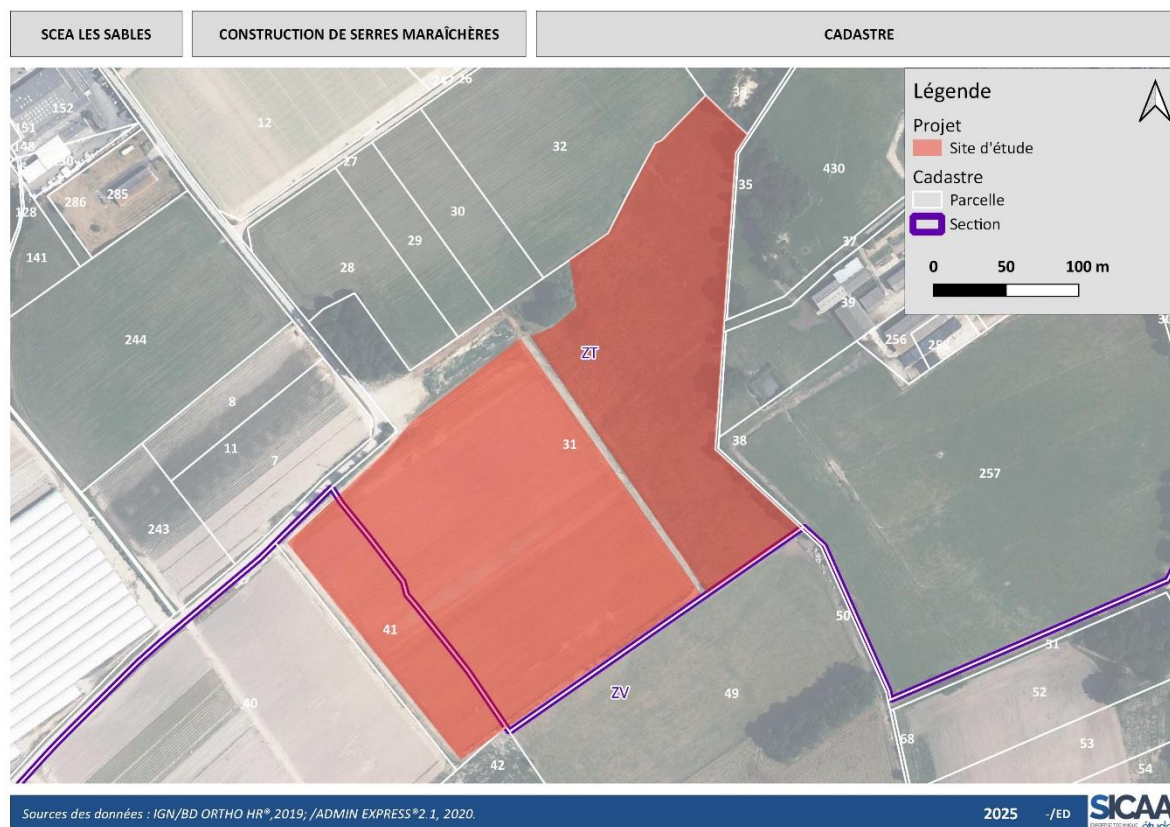


Fig. 2. Situation cadastrale du projet

Un diagnostic écologique simplifié est réalisé afin de déterminer les enjeux écologiques présents sur le site d'étude.

METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE

Un inventaire faune-flore a été réalisé le 10 avril 2025 sous un temps ensoleillé et nuageux.

1. FLORES – HABITATS

La végétation du site est étudiée selon deux aspects principaux : les structures végétales homogènes et la recherche d'espèces à enjeux d'intérêt écologique.

Structure de la végétation

La structure de la végétation est analysée par une étude phytosociologique, selon le coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet, avec la méthode des quadrats. Cette méthode permet d'identifier les groupements d'habitats présents sur le site. Les quadrats de végétation homogène représentent un habitat. Ces habitats sont notés selon le code EUNIS et CORINE biotope. L'objectif est de déterminer la qualité des habitats présents.

Identification d'espèces à « enjeux écologique »

Avec la méthode d'étude phytosociologique, sont également identifiés les espèces particulières, qu'elles soient patrimoniales et/ou protégées et/ou menacées mais également exotiques envahissantes, c'est-à-dire en concurrence avec les espèces autochtones du site.

La présence d'espèces sensibles doit faire l'objet d'une recherche bibliographique afin de déterminer son aire de répartition.

L'identification d'espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) permet de prévenir de la perte de fonctionnalité d'un écosystème et d'agir pour limiter sa propagation.

2. FAUNE

La présence et la fréquence des espèces faunistiques dépendent des facteurs biotiques et abiotiques de l'environnement du site dont :

- La structure de la végétation présente et la nature du sol ;
- La présence de milieux aquatiques ;
- La météorologie du site (lors des prospections sur le terrain).

Chaque espèce possède un cycle de vie différent qui influence sa présence ou son absence dans un milieu.

Les méthodes d'identification des groupes d'espèces diffèrent selon leurs caractéristiques morphologiques. Les différents taxons sont alors identifiés soit directement (à vue, par capture-identification-relâchement, au chant) soit indirectement (traces).

Les espèces faunistiques font l'objet d'une prospection simultanée avec les prospections flore-habitats.

Ainsi, sont identifiés :

- Les arthropodes lors des déplacements, à vue ou par capture-identification-relâchement ;
- Les amphibiens (adultes, larves, pontes), notamment près des points d'eau ;
- Les reptiles, à vue, plus particulièrement aux zones à fort ensoleillement ;
- L'avifaune, déterminée à vue et à l'écoute selon deux phases : par déplacement en suivant un cheminement (transect en marchant) et par stationnement en plusieurs points d'écoute ponctuels d'une durée de guet variable (minimum 15 min) ;
- Les mammifères, directement (à vue) et indirectement (traces), excepté les chiroptères qui font l'objet d'une recherche de gîtes.

3. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES

Valeur patrimoniale des habitats

Les structures végétales identifiées sont ensuite évaluées selon quatre critères qui définissent leurs valeurs patrimoniales :

- Le statut de protection (directive européenne « Habitats ») ;
- La rareté ;
- L'état de conservation sur le site ;
- La présence d'une flore remarquable.

Les valeurs patrimoniales sont déclinées en cinq niveaux illustrés par un code couleur (**Tableau 1**).

Tableau 1. Valeur patrimoniale des habitats

Très forte	Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale ; Surfaces restreintes au niveau européen ou national ; Très bon état de conservation.
Forte	Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental ; Bon état de conservation.
Moyenne	Flore rare à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Faible	Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Nulle ou très faible	Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel ; Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation très dégradé.

Valeurs patrimoniales des espèces

La valeur patrimoniale des espèces est définie selon leur statut de conservation et de protection (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »). Le statut de conservation est basé sur la richesse spécifique et le degré de menace qui pèse sur l'espèce.

Ainsi, cinq niveaux de valeurs patrimoniales peuvent être déterminés (**Tableau 2**). Ils sont identifiés par un code couleur.

Tableau 2. Valeur patrimoniale des espèces animales

Très forte	Espèce menacée ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »).
Forte	Espèce rare ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »).
Moyenne	Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats ».
Faible	Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.
Très faible	Espèce commune, non protégée.

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Une analyse bibliographique est effectuée pour déterminer les zones d'inventaires, de protection et de la réglementation présents dans la zone d'étude, avec les espèces concernées associées, ainsi que la prélocalisation de zones humides.

1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION

Le site du projet est concerné par des zonages de conservation et d'inventaires de la biodiversité.

L'emprise du projet n'est pas comprise dans un secteur NATURA 2000. Deux zones NATURA 2000 (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale) sont situées à moins de 20 km du site d'étude, « Le Lac de Grand Lieu » à 16,3 km et le « Marais de Goulaine » à 19,9 km à vol d'oiseau, du site d'étude (Fig. 3).

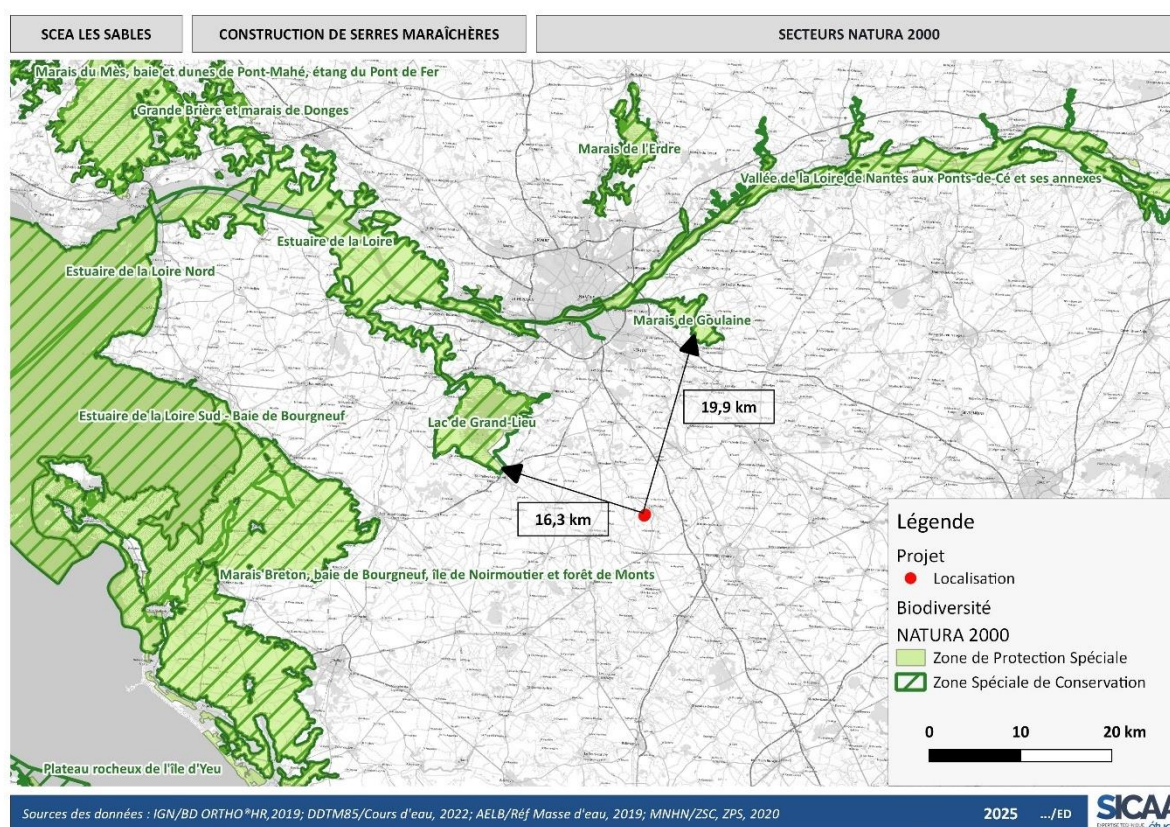


Fig. 3. Secteur NATURA 2000

Tableau 3. Description du site NATURA 2000

Type	Code - Nom	Distance au projet	Descriptif
	FR5200625 / FR5210008 - Lac de Grand-Lieu	16,3 km à vol d'oiseaux	« Lac naturel d'effondrement, l'un des plus grands lacs naturels de France. Site important pour les oiseaux, en complémentarité avec les diverses zones humides environnantes (estuaire de la Loire, marais breton...). » <u>Vulnérabilité :</u> « Envasement préoccupant du lac, lié aux aménagements agricoles du bassin versant et aux rejets polluants entraînant d'importantes perturbations dans le fonctionnement écologique de l'ensemble. » <u>Qualité et importance :</u> « Site présentant un ensemble de milieux variés : milieux aquatiques et palustres, tourbières, landes, prairies, boisements... Les groupements végétaux sont également variés, liés à l'hygrométrie du sol. De beaux ensembles de végétations aquatiques. »
NATURA 2000	FR5202009 / FR5212001 – Marais de Goulaine	19,9 km à vol d'oiseaux	« Vaste cuvette inondable historiquement marquée par la maîtrise des niveaux d'eau pour une mise en valeur agricole. Le site fait partie du vaste complexe de zones humides d'importance internationale de la basse Loire (estuaire, Grand-Lieu, Brière...). » <u>Vulnérabilité :</u> « Pollution sur le bassin versant ; Botulisme ; Gestion artificielle des niveaux d'eau ; Recalibrages et curages excessifs des ruisseaux périphériques ; Déprise agricole et manque d'entretien du réseau hydraulique du marais ; Botulisme (rare depuis quelques années) ; espèces exotiques envahissantes. » <u>Qualité et importance :</u> « Les marais de Goulaine forment une importante dépression marécageuse reliée à la Loire estuarienne par un canal. Ils se composent d'une grande diversité de milieux entrecoupés de douves et de canaux : prairies inondables, marais, boisements, bocage. Les formations les plus remarquables sont des prairies hygrophiles à mésophiles, des ensembles de grands hélophytes (roselières, cariçaies) et des boisements inondables (saulaies). Les zones périphériques sont occupées par le bocage à Frêne oxyphille et Chêne pédonculé et par quelques bosquets. L'intérêt floristique est remarquable avec plusieurs espèces rares et protégées. La faune est diversifiée, notamment sur le plan ornithologique, batrachologique et herpétologique (divers reptiles et batraciens), ichtyologique (frayère à brochets très importante) et entomologique. »

Le site d'étude n'est pas situé dans le périmètre d'une ZNIEFF. La plus proche est une ZNIEFF de type 1 « Bocage relictuel de la lande à Saint-Colomban », situé à 5,6 km du site, à vol d'oiseaux (Fig. 4 et Tableau 3).

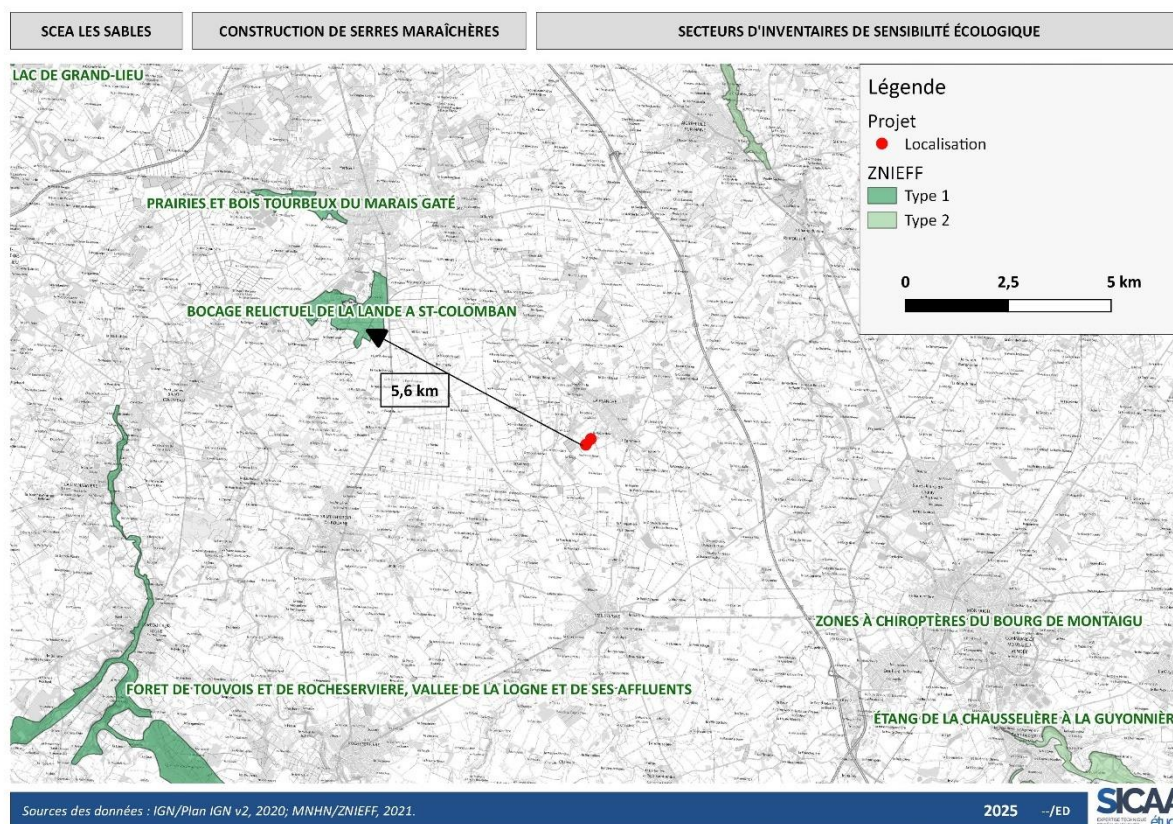


Fig. 4. Secteurs de protection et d'inventaires

Tableau 4. ZNIEFF présentes à proximité du projet

Type	Code - Nom	Distance au projet	Descriptif
ZNIEFF de type 1	520616248 – Bocage relictuel de la lande à Saint-Colomban	5,6 km	« Bocage dense relictuel renfermant de nombreuses mares abritant deux espèces d'amphibiens rares et protégées. Présence de plantes rares dont quatre sont protégées. Avifaune bocagère intéressante. Nidification probable du Faucon hobereau (1999). » (MNHN/INPN, 2024)

2. CONTINUITE ECOLOGIQUE

Le site du projet se situe à proximité d'un corridor écologique (Fig. 5). Une partie du site est situé au bord d'un affluent de l'Ognon, constituant la Trame bleue. Des haies à préserver sont également situées en bordure de ce cours, selon le PLU de La Planche.

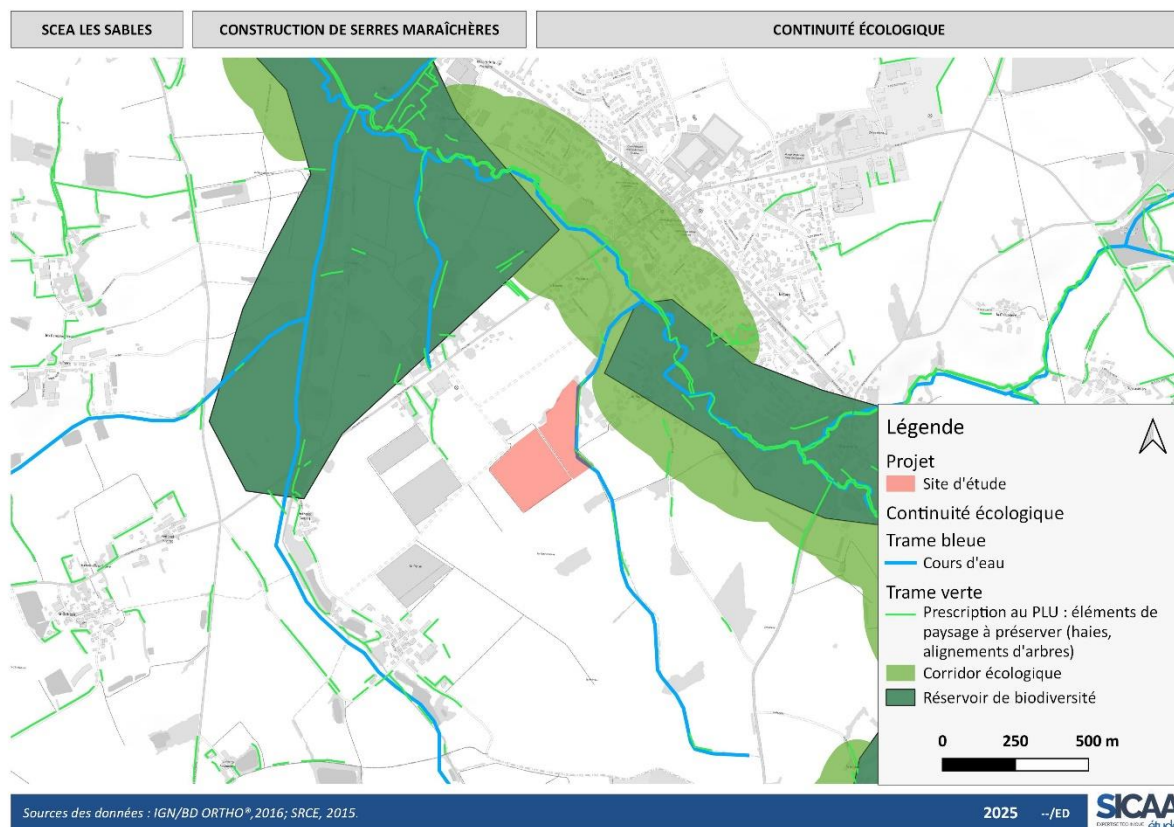


Fig. 5. Trame Verte et Bleue

3. ZONES HUMIDES

Un diagnostic de zones humides a été effectué en amont sur le site (cf Diagnostic écologique SICAA Etudes) (**Fig.6**). Une zones humide d'environ 25 800 m² a été identifiée au nord du site d'étude.



Fig. 6. Inventaire de zones humides

RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. FLORE-HABITAT

Sur l'ensemble du site d'étude, 7 habitats ont été recensés (**Fig. 7** et **Tableau 5**).

Le site d'étude est composé d'une culture maraîchère au sud et d'une prairie mésique permanente au nord.

La culture maraîchère est en rotation de culture. A l'ouest de celle-ci, est présent un talus formé par du remblais et recouvert d'une végétation anthropique, ainsi qu'une haie d'espèces indigènes pauvre en espèces.

La prairie au nord du site est gérée par fauche et pâturage. Cette prairie est mésique dont au nord, une flore méso-hygrophile. Elle est délimitée au sud par un fossé composé d'Œnanthe safrané et à l'est par un boisement dominée par des Saules (*Salix sp.*) le long du cours d'eau. La prairie possède également une mare, entourée de Chêne (*Quercus sp.*) et de Saule (*Salix sp.*). Cette mare est considérée comme étant une zone humide.

Aucune espèce protégée n'a été recensée.

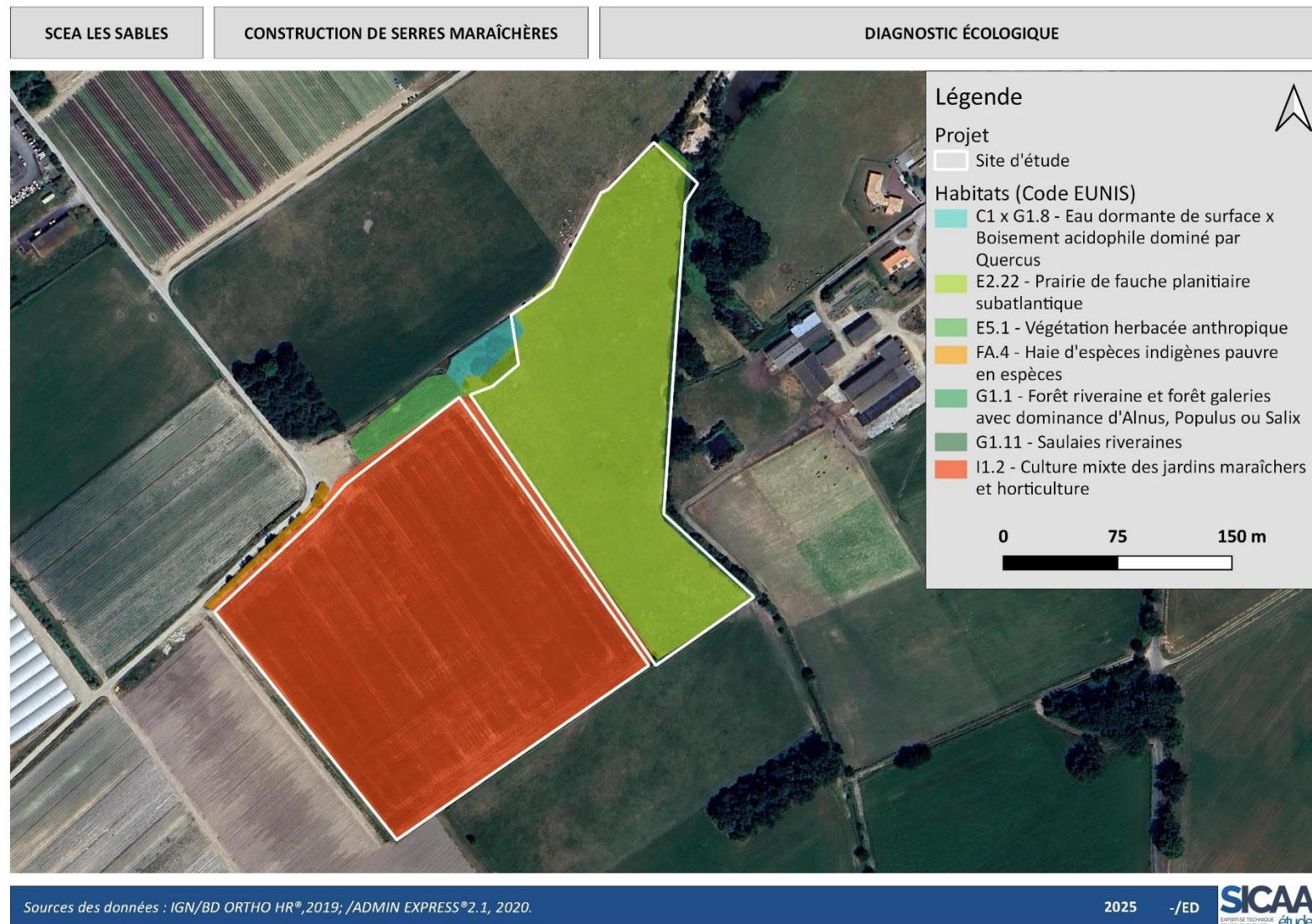


Fig. 7. Habitats du site d'étude.

Tableau 5. Habitats présents sur le site d'étude

C1 x G1.8 - Eau dormante de surface x Boisement acidophile dominé par Quercus	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Chêne (<i>Quercus sp.</i>), Saule (<i>Salix sp.</i>) et Ronce (<i>Rubus sp.</i>). <u>Enjeu de conservation</u> : Faible mais enjeu réglementaire pour la mare (<u>zone humide</u>)
E2.22 - Prairie de fauche planitiaire subatlantique	
	<u>Espèces indicatrices</u> : (<i>Alopecurus pratensis</i>), Pâleurin commun (<i>Poa Trivialis</i>), Trèfle des Prés (<i>Trifolium pratense</i>), Trèfle blanc (<i>Trifolium repens</i>), Pissenlit (<i>Taraxacum sp.</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) ... <u>Enjeu de conservation</u> : Faible

E5.1 - Végétation herbacée anthropique



Espèces indicatrices : Grande ortie (*Urtica dioica*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Blé (*Triticum sp.*)

Enjeu de conservation : Faible

FA.4 - Haie d'espèces indigènes pauvre en espèces



Espèces indicatrices : Chêne (*Quercus sp.*), Frêne (*Fraxinus sp.*) et Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Ronce (*Rubus sp.*) et Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

Enjeu de conservation : Faible

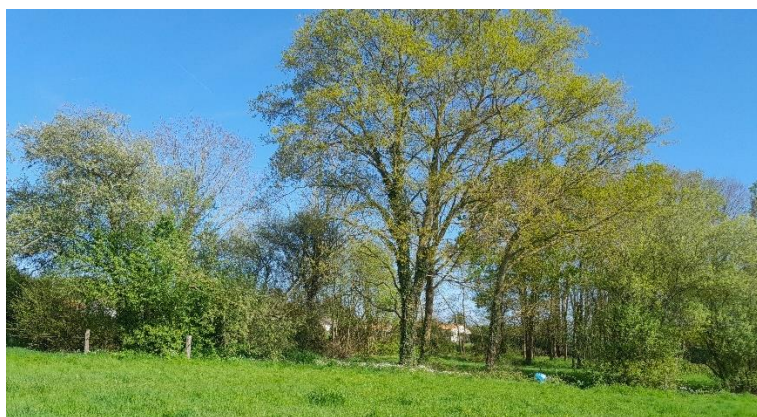
G1.1 - Forêt riveraine et forêt galeries avec dominance d'Alnus, Populus ou Salix



Espèces indicatrices : Peuplier (*Populus sp.*), Chêne (*Quercus sp.*), Saule (*Salix sp.*) ...

Enjeu de conservation : Faible

G1.11 - Saulaies riveraines



Espèces indicatrices : Saule (*Salix sp.*)

Enjeu de conservation : Faible

I1.2 - Culture mixte des jardins maraîchers et horticulture	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Espèces cultivés
	<u>Enjeu de conservation</u> : Faible

2. FAUNE

Les inventaires de la faune ont permis d'identifier des espèces appartenant aux mammifères, à l'avifaune et au lépidoptère « Rhopalocères » (Papillons de jour) (Fig. 8).



Fig. 8. Inventaire faunistique

Les enjeux écologiques des espèces sont représentés par des couleurs dans les tableaux ci-dessous (Tableau 6 à Tableau 8). Les couleurs correspondent aux enjeux écologiques patrimoniaux

mentionnées précédemment dans la méthode d'inventaire. Le blanc correspond à des espèces sans enjeu écologique, la couleur verte correspond à un enjeu faible et la couleur jaune a un enjeu moyen.

Mammifères

2 espèces de mammifère ont été identifiées sur le site d'étude (**Tableau 6**). Le Chevreuil a été identifié indirectement par des empreintes à côté de la culture maraîchère. Le Lièvre d'Europe a été aperçut sur le talus à côté de la culture ainsi que dans la prairie.

Tableau 6. Mammifères contactés sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	Chassable	LC	-	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Évaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore ;

Berne : Convention de Berne (1979) (Annexe 2 : Espèces strictement protégées, Annexe 3 : Espèces de faune protégées) ;

PN : Protection Nationale ;

Liste rouge régionale : Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale ;

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Avifaune

L'avifaune a été observée et écoutée en même temps que la prospection de la flore. De plus, 2 points d'écoute de 15 min ont été réalisés sur le site d'étude (**Fig. 9**).



Fig. 9. Point d'écoute de l'avifaune

7 espèces ont été identifiées (**Tableau 7**). La Corneille noir et le Pigeon ramier sont des espèces chassables. La Fauvette à tête noire, le Pouillot véloce, le Rossignol philomène, le Rouge-gorge familier et le Troglodyte mignon ont été contactés par écoute et/ou à vue dans les haies autour du site d'étude. L'Hirondelle de fenêtre a été aperçut en vol au-dessus de la prairie. Cette espèce est quasi-menacée.

Tableau 7. Avifaune contactée dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire		Identification
		DO	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	ZNIEFF	
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Annexe 2	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	En vol au-dessus du site et à l'écoute
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	A vue et au chant
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	NT (pr.A2b)	LC	-	En vol au-dessus du site
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe 2 et 3	-	LC	Chassable	LC	LC	-	A vue et à l'écoute
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	A l'écoute
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	A l'écoute
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecola</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	A l'écoute
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	A l'écoute

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée » ;

DO : Directive Oiseaux (Annexe 2 : autorisation de chasse dans certains états, Annexe 3 : autorisation de détention, vente, pour des espèces licitement tués) ;

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées) ;

PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) ;

LRE : Liste Rouge Européenne ;

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs » ; « LR H : Liste Rouge Hivernants » ; « LR M : Liste Rouge Migrateurs » ;

LRR : Liste Rouge Régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne ;

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Lépidoptères « Rhopalocères » (Papillons de jour)

3 espèces de papillon du jour ont été identifiées sur le site d'étude (**Tableau 8**). La paon du jour a été observé sur la prairie et au niveau du talus situé à côté de la culture. La Tircis a été contacté en lisière la haie en prairie. La Piéride du chou a été recensée sur la culture et en bordure de prairie.

Tableau 8. Papillons de jour contactés sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979)

PN : Protection Nationale

Liste Rouge Régionale : Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

3. ENJEUX

Les enjeux de conservation sont globalement faibles sur la prairie. La haie a été évaluée avec un enjeu moyen puisqu'une haie offre de nombreux services écosystémiques (un abris pour la faune notamment l'avifaune ...) (**Fig. 10**). Les zones humides sont notifiées en zones réglementaires.



Fig. 10. Enjeux de conservation

CONCLUSION

Le site d'étude possède un enjeu écologique globalement faible. L'enjeu se situe sur le zonage de la zone humide identifiée.

Aucune espèce floristique protégée n'a été identifiée.

Concernant la faune, les espèces protégées observées sont des oiseaux communs en France. Ils sont présents surtout dans les haies avoisinants le site. Une espèce observée est quasi-menacée, l'Hirondelle de fenêtre. Sa présence est plutôt liée aux bâtis aux alentours du site d'étude. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur cette espèce.

Le projet portera uimpact principalement à la culture maraîchère. Il est conseiller de laisser des passages ouverts entre les serres pour que la faune (notamment les mammifères) puisse circuler sans contraintes.

Les haies ne sont pas concernées par le projet. Ce sont des lieux de reproduction de la majorité de l'avifaune, ainsi que d'autres espèces. Pour rappel, il est interdit de couper (élagage...) les haies du 15 mars au 15 août.